

Progression sensible des crédits à l'habitat et recul des crédits à court terme

En Bretagne, l'évolution globale des encours de crédits entre décembre 2012 et décembre 2013 ressort à + 2,1 % soit un niveau supérieur à la progression nationale (+ 0,3 %). La part des crédits à l'habitat reste particulièrement importante en Bretagne (57,8 % du total contre 53,5 % au plan national).

Près de 83 milliards d'euros d'encours de crédits

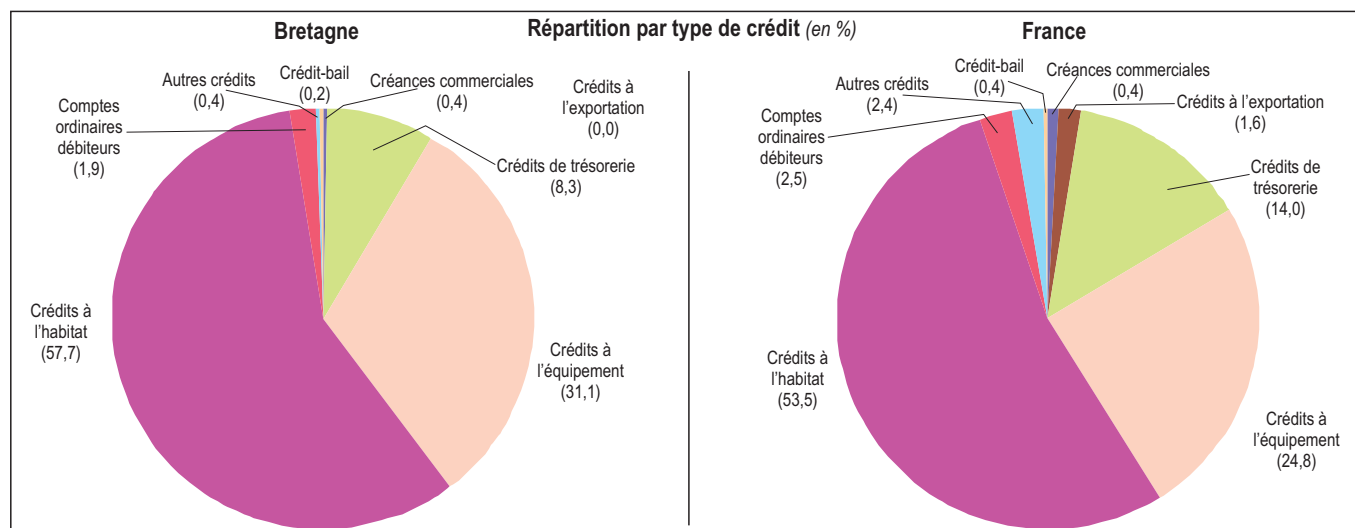
En augmentation sur l'année de près de 1,7 milliard d'euros, l'encours global des financements, accordés par les établissements de crédit présents dans la région, à fin décembre 2013, approche désormais 83 milliards d'euros. Le poids de la Bretagne dans le total des encours nationaux progresse très légèrement (+ 0,1 %) à 4,9 %. La région occupe toujours la cinquième position après l'Île-de-France (32,4 %), Rhône-Alpes (9,5 %), Provence - Alpes - Côte-d'Azur (6,4 %) et les Pays de la Loire (5,4 %) et se situe légèrement devant la

région Nord - Pas-de-Calais (4,7 %). Le poids en matière de distribution de crédits s'avère ainsi supérieur au poids économique de la région (en 2011, le PIB régional représentait 4,3 % de la richesse nationale) tout en étant un peu inférieur au poids démographique (en 2013, 5,1 % de la population de la France métropolitaine). À noter que si les crédits distribués par les deux principaux réseaux mutualistes, fortement implantés en Bretagne, ont encore progressé (+ 0,8 %), leur part cumulée apparaît en légère baisse (- 0,7 %). Ils représentent 61,4 % de la distribution totale des crédits dans la région.

Les crédits à l'habitat et les crédits d'équipement totalisent 89,0 % de l'encours total au niveau régional contre seulement 78,3 % au niveau national.

Les seuls crédits à l'habitat représentent en Bretagne 57,8 % du total soit 4,3 points de plus qu'au niveau national et 1,1 % de plus qu'à fin 2012. Au second rang, les crédits à l'équipement avec un peu plus de 31,0 % de l'encours global, c'est-à-dire 6,3 points de plus que la part nationale. A contrario, avec 10,6 % de l'encours global, la part des crédits « court terme » en région se situe toujours largement en deçà du pourcentage national (18,9 %).

En Bretagne, les crédits à l'habitat et à l'équipement représentent 89 % du total des encours



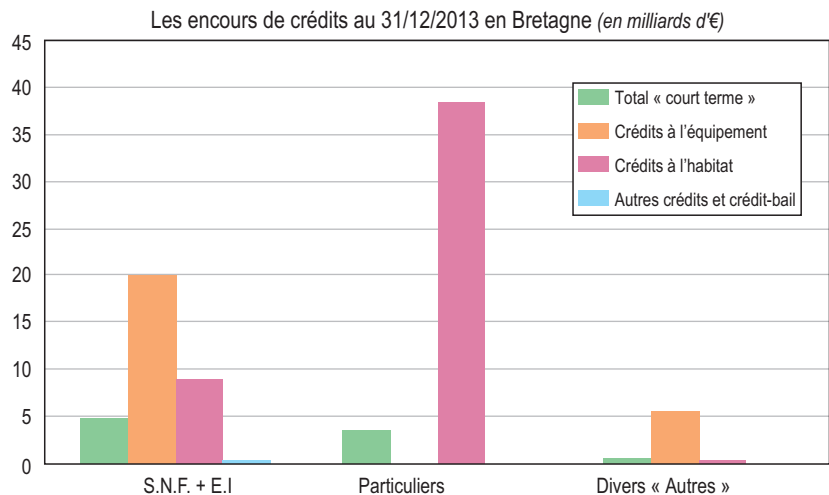
Source : Banque de France - Centralisations financières territoriales - Décembre 2013

Une progression des encours liée à la croissance des crédits à l'habitat

Sur l'année 2013, la croissance de 2,1 % des encours globaux est essentiellement imputable à l'augmentation des crédits à l'habitat (+ 4,0 %). La progression des crédits à l'équipement n'a été que de 0,5 % et les crédits « court terme » ont diminué, quant à eux, de 3,6 %. L'évolution au niveau national a été moins prononcée (+ 0,3 %) et avec des composantes ayant évolué différemment : progression des crédits à l'habitat inférieure de 0,5 point à celle qui a prévalu en Bretagne, baisse des crédits à l'équipement de 0,5 % mais retrait beaucoup plus marqué des crédits « court terme » atteignant les 7,5 points. Les crédits à l'exportation sont restés marginaux (en deçà de 0,1 % du total des encours régionaux) tandis qu'au niveau national, ils ont sensiblement diminué (- 15,4 %) à 1,6 % du total des crédits distribués.

En 2013, l'encours de crédit « aux sociétés non financières et aux entreprises individuelles » en Bretagne a diminué de 0,7 % (rappels : + 1,1 % en 2012 et + 3,4 % en 2011) mais dans des proportions moindres que

Progression des encours de 2,1 % sur un an



Source : Banque de France - Centralisations financières territoriales

pour le niveau national (- 1,7 %).

Le département d'Ille-et-Vilaine porte 35,0 % des encours de la région. Viennent ensuite le Finistère, le Morbihan et les Côtes-d'Armor avec respectivement 27,0 %, 21,7 % et

16,3 %. Cette répartition est étroitement corrélée à la fois à la démographie et à l'activité économique de chacun des territoires.

■ Banque de France -
Direction des Affaires Régionales

LEXIQUE

S.N.F. : sociétés non financières (entreprises hors secteur financier et assurances).

E.I. : entrepreneurs individuels.

Divers « autres » : assurances, administrations publiques et privées, non résidents.

Crédits Court terme : financent les besoins de trésorerie pour les particuliers (notamment sous forme de prêts personnels, découverts,...) et les besoins liés au financement du cycle d'exploitation

des entreprises (créances commerciales, crédits d'exploitation, comptes débiteurs,...).

Crédits d'équipement : financent les investissements réalisés par les entreprises.

Crédit bail : technique de financement par laquelle une société financière donne en location le plus souvent un bien d'équipement à un preneur qui à un moment quelconque du contrat mais, le plus souvent à l'échéance, peut décider de devenir propriétaire du bien qui en a été l'objet.